

dre les autres à partir. Du moment que les soldats reçoivent l'ordre de partir, le Gouvernement assume la responsabilité de les supporter; cette responsabilité ne se soulève pas plus tard. Comment est-il possible d'argumenter qu'aucun mandat soit nécessaire avant d'encourir la responsabilité mais qu'un mandat est impératif avant l'exercice de telle responsabilité.

Je n'ai pas et n'ai jamais eu l'intention de jeter une parcelle d'indifférence ou de doute sur la fidélité de ce pays à remplir ses justes obligations comme membre de l'Empire Britannique. Mon intention a été d'abord d'écarter une appréhension qui faisait tort au Canada; d'apaiser les craintes qui étaient sans fondement et d'assurer à tout notre peuple que nous avons une véritable démocratie Britannique et qu'il ne serait pas laissé dans l'ignorance chaque fois qu'il pourrait être consulté en la manière Britannique sur un sujet d'importance publique. Je n'ai pas eu l'intention de semer le mécontentement dans le coeur d'un seul Canadien, mais au contraire, j'ai voulu jeter la semence du contentement et de la satisfaction. J'ai voulu donner l'assurance à tout le peuple que ses justes droits seraient respectés, et par là, j'ai voulu asseoir les institutions Britanniques et la fidélité Britannique sur une base plus ferme et plus permanente.

Je vous suis très reconnaissant pour le temps que vous m'avez accordé et pour la patience avec laquelle vous m'avez écouté. Ma défense a été faite brièvement parce que je ne veux pas dépasser la limite de mes droits. Pendant deux ans j'ai gardé le silence, mais je déclare en ce moment, que si mes remarques d'aujourd'hui sont le sujet de quelqu'attaque, je réclame de droit de répondre et j'entends me servir de cette estrade pour donner ma réponse.